Réponse du Conseil d'Etat à un instrument parlementaire
—
Question Jelk Guy-Noël / Ganioz Xavier 2017-CE-285
Question concernant le futur du bâtiment de la Vannerie sis à la Planche inférieure dans le quartier de la Neuveville en ville de Fribourg

I. Question

Suite à la récente mise en service du Werkhof rénové, les différentes associations de la ville de Fribourg ont libéré la maison de la Vannerie dans le quartier de la Neuveville en ville de Fribourg.

Désormais ce bâtiment a perdu son affectation principale et nous nous interrogeons sur le devenir de celui-ci. Aussi nous nous permettons de vous poser les questions suivantes :

1. Le Gouvernement a-t-il déjà prévu une affectation pour le futur de la Vannerie ? Si oui, à quelles fins cet ancestral bâtiment va-t-il être affecté ? Dans quels délais lesdites affectations seront-elles décidées ?
2. Les murs de ce bâtiment sont en assez mauvais état. Celui-ci va-t-il faire l'objet d'une rénovation ?
3. Le Conseil d'Etat est-il conscient que la salle au premier étage représente une superficie d'une ampleur rare qui mérite d'être conservée ?

4 décembre 2017

II. Réponse du Conseil d'Etat

1. *Le Gouvernement a-t-il déjà prévu une affectation pour le futur de la Vannerie ? Si oui, à quelles fins cet ancestral bâtiment va-t-il être affecté ? Dans quels délais lesdites affectations seront-elles décidées ?*

Le Conseil d'Etat développe actuellement une stratégie en matière immobilière pour les besoins de l'Etat. Pour ce faire, les besoins futurs en locaux seront établis pour chaque service. Par la suite, il s'agira de trouver la meilleure adéquation entre les bâtiments existants, les bâtiments projetés et lesdits besoins. C'est dans ce cadre-là que la future affectation de la Vannerie sera examinée.

2. *Les murs de ce bâtiment sont en assez mauvais état. Celui-ci va-t-il faire l'objet d'une rénovation ?*

D'éventuels travaux de rénovation seront décidés une fois que sera connue la nouvelle affectation du bâtiment.

3. *Le Conseil d'Etat est-il conscient que la salle au premier étage représente une superficie d'une ampleur rare qui mérite d'être conservée ?*

Le Conseil d'Etat est conscient de la qualité spatiale de la salle du premier étage et du bâtiment en général. Du reste, de nombreuses associations sont intéressées à disposer des différents locaux et ceci tout au long de l'année. Ces locaux sont loués aux associations qui en ont fait la demande et ceci jusqu'à la fin 2018, échéance qui devrait permettre de déterminer l'avenir dudit bâtiment et qui pourra être prolongée si les décisions relatives à l'avenir du bâtiment devaient prendre plus de temps.

24 avril 2018